

SAINT BRICE
42 RUE PIERRE MAITRE 51100 REI
03.26.02.57.58

Bon No: 004420782		1ere Gachée: 12:03 (1) Date: 04/09/2026 reap040926085721			Zone: Transport incompl		
Quantité: 3.00 m3		référence commande(2):			Véhicule:		
client: 410421		DEMATHIEU BARD CONSTRUCTEUR SERVICE COMPTABILITE 19 RUE DE PICARDIE 57078			M20 LECOQ		
chantier: 042108					MOSCONI MOSCONI		
CHDBCR311-CHALLERANGE		06.48.44.68.51 08400 Challerange			CONSEILS DE SECURITE:		
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE 00:00		température:		vitesse du vent:		validité:	
code Béton NJB253A260		désignation(6)(8) BPS		certification XC2		classe d'exposition(3) CL 0,40	
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type) 0		dosage(C+Ka)(5) C25/30		Résistance caractéristique(4) Dmax Dm20	
appellation commerciale		C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260.					
Propriétés particulières spécifiées							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE		
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE ECO-PARTICIPATION		PRE 5480/4700 5480/4700 RP ISORETARD 2018			NOM: signature du client:		
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:					

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1